

DÉCISION DU MAIRE

<p>Décision N°49-2025</p>	<p><u>MOYENS GENERAUX</u> MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Contrat de prestations de services d'assurances visant à la protection juridique et la protection fonctionnelle des agents et élus, passé avec la SMACL (79031)</i>
-------------------------------	---

Le Maire,

VU le Code de la Commande Publique ;
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2024 portant délégation de Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
 VU l'inscription faite au budget de la Ville ;
 VU la première consultation lancée le 24 octobre 2024 ;
 VU qu'aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits ;
 VU la proposition effectuée par la société SMACL ASSURANCES S.A ;
 CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **ARRÊTE** la passation d'un contrat de prestations de services visant à l'assurance de la Ville concernant les risques liés à la protection juridique et à la protection fonctionnelle des agents et élus, aux conditions suivantes :

Attributaire	Lot visé	Montant annuel (en euros HT)
<p>SMACL ASSURANCES S.A 141 AVENUE SALVADOR ALLENDE 79031 NIORT CEDEX 9</p>	Protection Juridique	10 500.00 €
	Protection fonctionnelle des agents et élus	710.00 €

Article 2. **PRECISE** que le contrat prendra effet à la date de sa notification jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 3. **CHARGE** le service « Finances-Marchés », les « Services Techniques », Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public assignataire de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 4. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 11 mars 2025

Par délégation du Conseil municipal,
Laurence LUNEAU
 Maire

Décision transmise en Préfecture le

18 MARS 2025

Et affichée le

18 MARS 2025

